

Contrôle de l'Activité Partielle : **50 000** contrôles seront lancés d'ici la fin de l'été !

Le **1er juillet 2020** : les contrôles URSSAF reprennent

La seconde Loi d'urgence COVID 19 est définitivement adoptée, s'il n'y a pas de recours devant le Conseil constitutionnel, elle sera très vite publiée :

- Baisse des allocations d'activité partielle
- Nouveau dispositif Activité Réduite pour le Maintien dans l'Emploi – ARME
- Renouvellement des CDD-CTT
- **Monétisation de jours de repos et/ou de congés payés**
- Assouplissement des règles sur le prêt de main d'œuvre

ALERTES POINTS DE VIGILANCE



La rupture conventionnelle collective (RCC) n'est pas forcément une bonne idée en cette grande période d'incertitudes concernant le maintien dans l'emploi

N'oubliez pas vos **entretiens professionnels et l'état des lieux** / Pour la métallurgie, il existe un bon accord de branche

Certains syndicats (CFDT notamment) mettent le paquet pour que la COVID 19 soit reconnue comme **maladie professionnelle** et ce de manière généralisée : traiter toute demande très sérieusement ...

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?



Le budget du CSE : comment va-t-il être calculé au sein de votre entreprise avec toutes ces périodes d'activité partielle ? Impacts ?

Redécouvrir les dispositifs innovants des ordonnances Macron : **l'accord de performance collective (APC)** ?

Capitaliser sur le **télétravail**

Le versement de sommes bénéficiant d'un régime de cotisations avantageux :

- le **forfait mobilité durable** : pour la métallurgie veillez toujours aux règles d'exonération (indemnité de transport domicile-lieu de travail)
- la **prime macron** : c'est encore possible
- les tickets restaurants